



## Loi québécoise sur le tabac : le moment de vérité

*Commentaire*  
Francis Thompson

Tout indique que l'heure de la décision a sonné à Québec : le gouvernement Bouchard devra décider d'ici quelques jours s'il entend faire adopter, avant les prochaines élections, le projet de loi sur la prévention du tabagisme et la protection des non-fumeurs qu'on nous promet depuis trois ans.

À la veille de ce qui sera probablement une année électorale, la tentation est sans doute forte de classer ce projet de loi dans le dossier des controverses à éviter. Ce serait à la fois une maladresse tactique et une grave erreur morale.

Sur le plan de la préparation des prochaines élections et d'un éventuel troisième référendum, il ne faudrait pas croire que les défenseurs de la santé publique se contenteront de vagues promesses de s'attaquer à la question du tabagisme dans quelques années. Le gouvernement québécois ne peut plus céder aux pressions de l'industrie du tabac et de ses alliés de circonstance sans porter un coup à sa propre crédibilité.

Car le mouvement antitabac québécois n'est plus le parent pauvre de ses pendants canadien anglais et américain ;

depuis la baisse des taxes en février 1994, il a eu le temps de se transformer en un réseau solide et efficace, avec une étonnante capacité de mobilisation. On en a eu encore une démonstration dernièrement, avec la campagne de lettres à Lucien Bouchard organisée par la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, à laquelle plus de 60 organismes ont participé en quelques jours.

Grâce aux efforts de ce nouveau réseau, et à l'influence de l'actualité internationale, en particulier américaine, on n'a jamais autant parlé du tabac au Québec qu'à l'heure actuelle. Le discours des médias a évolué depuis quelques mois : on est moins prêt à ridiculiser les « ayatollahs antitabac » et plus sceptique à l'égard d'organismes de façade tels que le *Ralliement pour la liberté de commandite* mis sur pied par l'agence Edelman.

Avec la proposition d'un *Fonds québécois pour la culture, le sport et la santé*, un moyen efficace a été trouvé pour agir contre la publicité des cigarettiers déguisée en commandites sans se faire détester par les amateurs de festivals.

À Québec, on est peut-être porté à laisser l'épineux dossier des commandites au gouvernement fédéral ; avec l'exemption Jacques Villeneuve, Jean



**La décision imminente du gouvernement Bouchard aura des répercussions très graves sur l'incidence des maladies liées au tabagisme. Le premier ministre penchera-t-il du côté de la santé des Québécois ?**

Chrétien s'est attiré les foudres des commentateurs, et les accusations d'opportunisme dont il fait l'objet font sans doute le bonheur du Bloc Québécois.

Mais à force d'hésiter et d'attendre le moment idéal pour agir, le gouvernement du Québec risque de se faire doubler encore une fois : on sait que les stratégies fédérales discutent à nouveau d'un éventuel programme de compensation pour les autres événements jusqu'ici commandités par les cigarettiers. Au bureau du ministre Allan Rock, on nous affirme qu'il n'y aura pas d'annonce à ce sujet cette semaine, mais les discussions ont bel et bien lieu.

### SOMMAIRE

<b>Impact économique de la loi québécoise</b>	<b>3</b>	<b>Loi fédérale pas toujours respectée</b>	<b>10</b>
<b>Pétition pour le Fonds</b>	<b>5</b>	<b>Procès retardé en Cour supérieure</b>	<b>11</b>
<b>Les adolescents veulent déjà écraser</b>	<b>6</b>	<b>Scandale en Grande-Bretagne</b>	<b>12</b>
<b>Vidéo Sam Chicotte</b>	<b>7</b>	<b>Heidi Rathjen à Kiev</b>	<b>13</b>
<b>Exemption pour les écuries de Formule I</b>	<b>8</b>	<b>Semaine québécoise sans fumer 1998</b>	<b>14</b>

D'ailleurs, selon des rumeurs que personne au fédéral n'accepte de confirmer mais qui semblent largement répandues tant à Ottawa qu'à Québec, on envisage même la possibilité d'un programme de commandites en faveur de l'unité canadienne !

Le gouvernement péquiste serait mal placé pour critiquer cette hypothétique transformation d'une question de

santé publique en enjeu référendaire et constitutionnel. Il se trouverait sans doute des gens pour lui rappeler qu'il a eu amplement de temps, entre son élection à l'automne 1994 et le dépôt d'un projet de loi fédéral en décembre 1996, pour exercer sa juridiction exclusive sur la santé et légiférer en vue de diminuer un peu l'impact négatif de la baisse des taxes sur les cigarettes.



Monsieur le Premier Ministre,  
mesdames et messieurs les ministres,

Depuis 1991,  
le nombre des jeunes Québécois qui fument a  
**DOUBLÉ**

LA SITUATION EST GRAVE.  
OÙ EST LA LOI QUÉBÉCOISE SUR LE TABAC ?

- En 1994, les gouvernements québécois et canadien ont coupé les taxes sur le tabac, réduisant de moitié le prix des paquets de cigarettes.
- En 1995, une vaste consultation du ministre de la Santé a révélé qu'il y avait consensus sur la nécessité de mesures législatives pour contrôler le tabac.
- En 1996, le gouvernement québécois annonçait le dépôt imminent d'un projet de loi sur le tabac.
- En 1997, des multinationales du tabac ont avoué qu'elles visaient les jeunes avec leur stratégie de marketing.
- 1998 est à notre porte, et nous attendons toujours...

Depuis la baisse des taxes sur les cigarettes, plus de **80 000 jeunes Québécois** ont commencé à fumer. Le taux de tabagisme chez les jeunes du Québec est le plus élevé au pays, soit **38 %**. En moyenne, ces jeunes fument leur première cigarette à 12 ans. Ils deviennent des fumeurs réguliers à 13 ans.

Le Québec arrive également en tête pour la vente illégale de tabac aux mineurs au Canada. Sept détaillants de tabac québécois sur dix contreviennent à la loi en vendant des cigarettes aux moins de 18 ans!

C'est aussi au Québec que les jeunes respirent le plus de fumée de tabac secondaire. Il est permis de fumer dans plus de la moitié des écoles primaires et secondaires<sup>2</sup>. Le tabagisme est autorisé dans la très grande majorité des centres de divertissement fréquentés par les jeunes.

Et les jeunes d'ici sont les plus ciblés par les campagnes de promotion des fabricants de cigarettes: 42 % du budget de commandite de l'industrie du tabac est dépensé au Québec.

La plupart des jeunes qui commencent à fumer aujourd'hui seront dépendants du tabac pendant plus de vingt ans. La moitié en mourront. Il n'y a plus de temps à perdre.

**La santé du public est votre responsabilité.  
Quand votre gouvernement passera-t-il aux actes ?**

Association des chirurgiens cardio-vasculaires et thoraciques du Québec • Association des médecins de langue française du Canada • Association des médecins spécialistes en santé communautaire du Québec • Association médicale du Québec • Association pour asthmatiques et allergiques du Québec • Association pour la santé publique du Québec • Association pour les droits des non-fumeurs • Coalition Chaudière-Appalaches / Québec pour la santé et contre le tabagisme • Coalition québécoise pour le contrôle du tabac • Conseil québécois sur le tabac et la santé • Fédération des comités de parents du Québec • Fédération des éducateurs et éducatrices physiques kinésiologues du Québec • Fédération québécoise du sport étudiant • Fondation québécoise du cancer • Info-Tabac • Société canadienne du cancer, Division du Québec

### La morale politique

À force de réfléchir à tous ces aspects tactiques, voire électoralistes, il ne faudrait pas escamoter l'essentiel dans ce dossier, c'est-à-dire le devoir moral d'agir contre le tabagisme.

On oublie trop souvent que le tabac tue. Pas de manière indirecte et difficilement chiffrable, comme le chômage qui diminue l'espérance de vie des chômeurs. Pas à la manière d'un de ces produits chimiques qu'on interdit parce que, à concentrations extrêmement élevées, il a provoqué chez des rats de laboratoire quelques cas d'un cancer rare. Le tabac tue plus de **10 000 Québécois** par année. Avec une forte tendance à la hausse.

De plus, le tabagisme est une dépendance physiologique contractée à l'adolescence. Ce n'est pas un vice d'adulte, une habitude de vie qu'on arrive à corriger à 30 ou à 40 ans, comme le manque d'exercice ou l'excès de gras dans l'alimentation. Même après une crise cardiaque provoquée par leur tabagisme, bien des fumeurs ne parviennent toujours pas à renoncer à la nicotine.

Dans 40 ans, lorsque bon nombre des enfants d'aujourd'hui seront devenus les fumeurs malades de demain, on ne s'interrogera probablement pas longtemps sur les actions du gouvernement Bouchard en novembre 1997 qui ont fait baisser ou monter l'appui au PQ de 0,1 %. Mais il est fort possible qu'on se pose des questions sur l'irresponsabilité flagrante — ou la prévoyance exemplaire — dont témoignaient les décisions prises alors en matière de lutte au tabagisme.

L'autre façon de gouverner accorde-t-elle la priorité à la protection des vies humaines ou au chiffre d'affaires d'Imperial Tobacco ? Nous le saurons bientôt.

**Seize organismes des milieux de la santé et de l'éducation ont endossé cette annonce pleine page, parue dans *Le Soleil* et *La Presse* du 30 octobre**  
Toujours pas de réponse du gouvernement...

*L'impact d'un projet de loi québécois***La lutte au tabagisme est rentable, conclut une équipe de chercheurs****Francis Thompson**

Une nouvelle loi québécoise sur le tabac aurait peu d'effets économiques à court terme mais serait vraisemblablement très rentable pour le Québec sur plusieurs décennies, conclut une équipe de chercheurs de l'UQAM et de l'Hôpital Général de Montréal.

Les cinq économistes, chargés par le gouvernement d'évaluer l'impact économique d'un contrôle accru du tabac, ont rédigé un document de synthèse qui permet de dissiper les craintes associées à une éventuelle disparition des commandes de tabac et à la réglementation de l'usage du tabac dans les restaurants et les autres milieux de travail. Ils démontrent aussi que l'État est beaucoup moins dépendant des taxes sur les cigarettes qu'on pourrait être porté à le croire.

C'est dans le secteur de la restauration que le projet de loi promis par le ministre Jean Rochon depuis deux ans risque de faire le plus de vagues. Un sondage de 400 restaurateurs québécois

réalisé dans le cadre de l'étude d'impact indique qu'ils sont « convaincus que l'imposition d'une loi régissant l'usage du tabac et imposant soit l'interdiction de fumer totale, soit la construction de fumeurs séparés et ventilés conduira à une baisse du chiffre d'affaires », écrivent les chercheurs.

Parmi les restaurateurs qui n'imposent actuellement aucune restriction à leurs clients fumeurs, 153 sur 256 (soit 60 %) prévoient enregistrer des pertes. À en juger par les études réalisées à ce sujet aux États-Unis et au Canada, cette crainte n'est probablement pas fondée. Il pourrait s'agir d'un problème de perception : même si les non-fumeurs sont majoritaires parmi les clients actuels, on a plus tendance à remarquer les clients fumeurs — et ceux-ci sont évidemment beaucoup plus visibles pour le restaurateur que les non-fumeurs qui ne vont pas au restaurant pour ne pas se faire emboucaner !

L'équipe de recherche souligne un curieux paradoxe. En effet, la majorité

des restaurateurs ne voudraient pas que l'État impose une interdiction de fumer dans tous les restaurants ; ils préféreraient avoir le choix entre l'interdiction et la construction d'un fumeur ventilé. Pourtant, et surtout pour des raisons de coûts, ils choisiraient l'interdiction complète pour leur propre restaurant.

« On a donc des restaurateurs qui préfèrent une loi moins contraignante, mais qui ne semblent pouvoir profiter de la liberté qu'ils demandent, notent les économistes. Ils ne semblent, en particulier, pas comprendre que la possibilité de construire des sections fumeurs conduira probablement à un désavantage concurrentiel entre établissements de même catégorie pour ceux qui choisiraient de ne pas construire un fumeur. »

**Coûts minimes pour les entreprises**

Pour évaluer l'impact d'une éventuelle interdiction de fumer dans tous les milieux de travail, avec la possibilité de construire des fumeurs à ventilation séparée, l'équipe de recherche a procédé à deux autres enquêtes. Le premier sondage portait sur un échantillon aléatoire de 400 entreprises québécoises, alors que le deuxième comprenait 200 grandes entreprises.

Dans les deux cas, l'impact économique est négligeable. Même sans y être obligées par la loi, beaucoup d'entreprises ont déjà décidé de construire des fumeurs à ventilation séparée (5,8 % du premier échantillon et 17,5 % du deuxième) ou de bannir carrément la cigarette du milieu de travail (28,3 % du premier échantillon, 26 % du deuxième).

Parmi les entreprises qui ne sont pas déjà en conformité avec la →



**Bien en avance sur la loi, le Complexe Desjardins a réalisé un bon coup en interdisant le tabac en janvier 1996. Il faut parfois chercher longtemps avant de trouver une table libre dans l'aire alimentaire.**

réglementation proposée, une forte proportion choisirait l'interdiction totale plutôt que la construction de fumoirs : c'est le cas de 31,3 % de l'échantillon « représentatif » et de 60,8 % des grandes entreprises.

Conclusion : « *plus de 60 % des entreprises ne subiront aucun coût suite à l'imposition d'une loi... Dans le cas des grandes entreprises, plus de 80 % ne subiront aucun coût supplémentaire.* »

La construction d'un fumoir semble de toute façon beaucoup moins chère qu'on ne le pense. Le coût moyen rapporté par les grandes entreprises est de 3 325 \$ ; dans l'échantillon représentatif, le fumoir moyen ne coûte que 891 \$.

### Des gains pour l'emploi

À part la protection des non-fumeurs, les autres éléments d'un éventuel projet de loi québécois évalués par les chercheurs comprennent un renforcement de l'interdiction fédérale de la publicité, en particulier au chapitre des commandites, et une prévention plus efficace de la vente de tabac aux mineurs.

Les économistes ne se font pas d'illusion au sujet de l'impact de ces mesures sur l'incidence du tabagisme : la dépendance à la nicotine rend très improbable une baisse rapide du pourcentage de fumeurs au Québec. Par contre, on peut espérer une réduction majeure du taux d'initiation à la cigarette chez les jeunes. L'étude d'impact prévoit donc une prévalence de 32,1 % en 2002 (soit une baisse de 5,4 % par rapport à 1994), de 28,7 % en 2016, et de 15,7 % en 2067.

Il faudrait donc attendre 70 ans pour que le Québec atteigne le pourcentage de non-fumeurs noté actuellement en Californie ! (Bien qu'il n'en soit pas question dans l'étude d'impact, on peut présumer qu'une hausse de taxes pourrait accélérer de façon significative cette tendance à la baisse.)

Eu égard à la lenteur de la diminution du tabagisme, il n'est donc pas étonnant que son impact sur l'emploi comme sur les finances publiques sera assez minime. Reprenant en grande partie les calculs des professeurs Irvine et Sims (voir notre numéro de janvier),

l'équipe prévoit la création nette de 263 emplois sur une période de cinq ans.

Il y aurait des pertes d'emploi dans l'industrie du tabac, de même que dans le secteur public suite à la baisse de recettes fiscales, mais le redéploiement de la consommation — c'est-à-dire l'augmentation des achats d'autres biens et services par les ex-fumeurs — créerait quelque 1 835 emplois.



**À l'Hôpital Saint-Luc, certains employés d'aujourd'hui risquent de devenir les patients de demain. L'économie se porterait sans doute mieux s'ils n'avaient jamais commencé à fumer...**

Ce redéploiement de la consommation aurait bien sûr un impact sur les finances publiques. Après cinq ans de réduction du tabagisme, les économistes évaluent à 22,8 millions \$ (sur une base annuelle) la baisse des recettes provenant de la TVQ et des taxes d'accises qui résulterait d'une nouvelle loi québécoise sur le tabac ; cette baisse ne serait compensée qu'en partie (7 millions \$) par l'augmentation des impôts directs suite à la création de nouveaux emplois.

Cette perte nette de 15,7 millions \$ équivaut presque exactement aux économies en frais de santé qui sont à prévoir dans le scénario évoqué par les chercheurs (réduction de la consommation de 7 % sur cinq ans).

Conclusion : au bas mot, la lutte au tabagisme ne coûterait rien au trésor public à court ou à moyen terme.

À long terme, affirment les chercheurs, cela pourrait même être très ren-

table ; les économies en coûts directs de santé attribuables à une nouvelle loi québécoise adoptée cette année atteindraient 629 millions \$ par année en 2067. À ce montant impressionnant, il faudrait rajouter plus d'un milliard de dollars en économies de coûts indirects, principalement la perte de productivité reliée au tabagisme.

Dans tous ces calculs, précisent les

auteurs de l'étude d'impact, « *nulle part nous ne tenons compte de la valeur de la vie humaine et donc de la perte de bien-être qui résulte de la mortalité et de la morbidité dues au tabagisme. Ceci n'implique pas que nous n'attachons pas de valeur à la vie mais plutôt qu'il est extrêmement difficile de procéder à une telle évaluation sur une base purement économique.* »

### Et les commandites ?

Les cinq économistes consacrent un chapitre à part à l'épineuse question des commandites, qui avait fait couler tant d'encre lors du débat entourant l'adoption de la loi fédérale C-71.

Selon les chiffres de l'industrie, les commandites de tabac représentent 25 millions \$ au Québec. Encore une fois, le redéploiement de la consommation compense en partie cette perte : les commandites additionnelles provenant d'autres secteurs économiques devraient

se chiffrer à 4,5 millions \$ par année, concluent les chercheurs.

Mais pour la plupart des organismes commandités, la perte de l'argent des cigarettiers ne serait pas dramatique. À part les courses automobiles et le festival de feux d'artifice à Montréal, les grands événements reçoivent moins de 13 % de leurs revenus des compagnies de tabac, notent les chercheurs.

Le Grand Prix du Canada à Montréal dépend à 17,5 % du tabac ; celui de Trois-Rivières en tire 28,4 % de ses revenus. Sans fonds de remplacement, ces événements pourraient donc être réellement menacés. Cependant, de poursuivre les économistes, « *l'interdiction progressive de la commandite dans tous les pays d'Europe ... va forcer la course automobile à se réajuster à un environnement sans tabac ou à abandonner un marché sans commandites.* »

Par ailleurs, l'étude d'impact note qu'il « *n'existe pas de recherche examinant spécifiquement l'impact de la commandite sur la consommation de tabac.* » Et même si la publicité de commandite ressemble beaucoup à la publicité tout court, il faut bien avouer qu'il existe des difficultés méthodologiques considérables à prouver le lien entre la publicité de tabac et la consommation. Comment trouver deux populations qui sont identiques à tout égard à l'exception de l'exposition à la publicité de tabac ?

Ce qui est bien établi, par contre, c'est qu'il y a une corrélation très claire entre certaines campagnes publicitaires ciblées et l'augmentation de la consommation chez le groupe ciblé. L'exemple le mieux connu : la hausse spectaculaire du tabagisme féminin aux États-Unis à partir de 1967 suite au lancement des Virginia Slim et autres marques « féminines ».

Les auteurs en concluent qu'il est tout à fait raisonnable de prédire une baisse de l'initiation au tabagisme chez les jeunes québécois suite à une interdiction complète des commandites de tabac — avec tous les effets positifs qui s'ensuivent, tant sur le plan de la santé publique qu'en termes purement comptables.

## *Pétition jeunesse en appui au Focuss*

# Au diable la cigarette !

Une campagne ambitieuse en faveur d'un fonds de remplacement pour les commandites de tabac bat son plein dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec.

L'objectif de l'opération *Au diable la cigarette !* est d'aller chercher, d'ici le 31 janvier 1998, 60 000 signatures pour inviter le gouvernement québécois à récupérer « *à même les énormes profits de l'industrie du tabac, 60 millions pour la commandite d'événements sportifs et culturels associés à la prévention du tabagisme chez les jeunes.* »

C'est le 21 octobre que la Coalition Chaudière-Appalaches/Québec pour la santé et contre le tabagisme a donné le coup d'envoi à cette pétition, en collaboration avec l'Association régionale du sport étudiant de Québec. Le lancement a été à l'image du très dynamique mouvement antitabac de la région de la capitale, avec entre autres une prestation musicale des sœurs Isabelle et Marie-Ève Côté de Baie-Saint-Paul.

Une de leurs compositions est devenue la chanson-thème de la campagne : « *Pas besoin de se cacher derrière une fausse identité / Pas besoin de fumer pour continuer de respirer / Pour arriver à avancer / Faut arrêter de se droguer...* »

L'opération *Au diable la cigarette !* a aussi son propre numéro sans frais (1 888 ÔDIABLE) et un site Web (<http://www.arseq.qc.ca/tabac/petition>).

Aux dernières nouvelles, il était encore trop tôt pour calculer le nombre de signatures recueillies. Mais on note quelques exemples frappants de mobilisation rapide. À Thetford Mines, 700 étudiants de cégep ont déjà signé !

Dans certains établissements, on prépare des kiosques d'information où la pétition sera bien en évidence ; dans d'autres cas, on planifie un *blitz* lors de la Semaine québécoise sans fumer, du 19 au 25 janvier.



**Que faire pour que les jeunes perdent le goût de la cigarette ? Un brin d'humour du caricaturiste Gaboury (Safarir) est sans doute un bon début.**

Pour de plus amples renseignements, ou pour recevoir des exemplaires de la pétition et de la documentation d'accompagnement, téléphoner à Daniel Veilleux au 877-9417 (région de Québec) ou au 1 888 ÔDIABLE (reste du Québec).

F.T.

## *Enquête sur les jeunes*

# Les fumeurs adolescents voudraient se départir de leur habitude

Les fumeurs adolescents sont loin d'être des inconditionnels de la cigarette, révèle un sondage commandité par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En effet, la grande majorité des fumeurs réguliers chez les élèves québécois de secondaire sont des fumeurs malgré eux et font des tentatives de cessation, a confirmé l'enquête du Groupe Everest, réalisée en avril-mai 1996.

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé brièvement du résultat le plus inquiétant de cette enquête, soit la remontée spectaculaire du tabagisme juvénile, qui est passé de 19 % à 38 % entre 1991 et 1996 chez les élèves de secondaire.

Le rapport complet de l'enquête Everest est maintenant disponible et permet d'apporter quelques précisions. Ainsi, il est frappant de constater le nombre d'adolescents qui sont en rébellion contre leur propre dépendance à la nicotine.

Chez les fumeurs réguliers — ceux qui ont fumé tous les jours au cours de la semaine précédant le sondage — 72 % ont fait au moins une tentative de cessation au cours de la dernière année, et 30 % ont fait au moins trois tentatives. Parmi les fumeurs occasionnels, seuls 46 % disent avoir fait une ou plusieurs tentatives.

Sur le plan des perceptions, il existe aussi un grand écart entre les deux groupes. Les fumeurs réguliers sont très conscients de leur dépendance : au total, 77 % disent que cesser de fumer est soit « très difficile » (45 %), soit « difficile » (32 %).

Du côté des fumeurs occasionnels, tout comme chez les adolescents non-fumeurs, on croit beaucoup moins à la dépendance : 53 % des fumeurs occasionnels et 47 % des non-fumeurs prétendent que cesser de fumer est « un peu

difficile » ou « pas du tout difficile ».

### Préoccupation principale : la santé

Beaucoup de professionnels de la santé ont proposé que les campagnes antitabac visant les jeunes mettent moins l'accent sur les effets de santé à long terme du tabagisme, qui seraient moins susceptibles d'influencer les adolescents à cause de leur sentiment d'invulnérabilité. Il faudrait plutôt s'attaquer aux effets à court terme, comme la mauvaise haleine et le gaspillage d'argent.

Qu'en disent les jeunes ? Parmi les non-fumeurs, 41 % disent qu'ils le sont par souci de leur santé. Parmi les fumeurs, la santé est l'argument numéro un qui pourrait les inciter à cesser de fumer — 29 % chez les fumeurs réguliers, et 19 % chez les fumeurs occasionnels. (Le facteur numéro deux, cité par 17 % des fumeurs réguliers et 14 % des occasionnels, serait une « décision personnelle » ou le « goût d'arrêter ».)

Le hic, c'est que très peu de jeunes choisissent de devenir fumeurs ; on décide plutôt de fumer de temps en temps pour tomber ensuite dans la dépendance. Tant que les enfants de 11 et 12 ans ne comprendront pas pleinement le danger de la dépendance, les campagnes de sensibilisation aux méfaits sanitaires de la cigarette risquent d'être inefficaces.

Les cigarettiers l'ont d'ailleurs compris il y a au moins 20 ans. « *Quel qu'ait pu être l'attrait de la cigarette à 11, 12 ou 13 ans, la plupart des jeunes de 16 ou 17 ans regrettaient de fumer pour des raisons de santé et parce qu'ils se sentaient incapables d'arrêter de fumer quand ils le voulaient*, écrivaient déjà en 1977 des chercheurs engagés par Imperial Tobacco. *Quand les jeunes ont atteint l'âge de 16 ans, leurs copains ne font plus pression sur eux pour qu'ils commencent à fumer. En fait, ceux qui fument déplorent souvent de voir des jeunes de 11 ou 12 ans fumer...* » (Kwechansky Marketing Research Inc. 1977, Projet « 16 », rapport pour Imperial Tobacco Ltée.)



**Pour ces jeunes du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, la cigarette est déjà un élément banal de la vie quotidienne.**

### L'âge de l'initiation en baisse ?

Dans l'enquête du Groupe Everest, on note que le pourcentage de fumeurs chez les jeunes en secondaire III à V est demeuré à peu près constant entre 1994 et 1996, mais qu'il y a eu des hausses fulgurantes en secondaire I et II. En secondaire I, le pourcentage de fumeurs est passé de 12 % en 1991 à 18 % en 1994 et à 32 % en 1996.

Une grande partie de la hausse de prévalence entre 1994 et 1996 est sans doute attribuable à la baisse des taxes de février 1994 ; on sait que les jeunes adolescents sont plus sensibles au prix de la cigarette, puisqu'ils disposent de

beaucoup moins d'argent que leurs aînés. On peut présumer que la généralisation de la contrebande en 1992-1993 avait déjà commencé à faire baisser le prix moyen des cigarettes dans cette catégorie d'âge.

Mais on peut aussi se demander dans quelle mesure ce qui semble être une remontée du tabagisme chez les adolescents québécois n'est pas en fait le reflet d'une baisse de l'âge de l'initiation. Dans plusieurs pays industrialisés, on a en effet constaté que la première cigarette vient de plus en plus tôt dans la vie des enfants, comme s'ils voulaient symboliquement accéder à la vie adulte aussi rapidement que possible. (Santé

Canada avait noté le même phénomène en 1994 dans son *Enquête sur le tabagisme chez les jeunes*.)

Selon cette hypothèse, un certain nombre de jeunes qui, à une autre époque, se seraient mis à fumer à 14 ou 15 ans, s'y mettent maintenant à 11 ou 12 ans, ce qui donnerait faussement l'impression que les adolescents en général sont plus portés à fumer.

Il ne faudrait pas trop se consoler si c'était effectivement le cas, puisqu'on sait aussi que plus on commence jeune, plus il est difficile de cesser de fumer et plus les risques de santé sont élevés.

F.T.

## Lanaudière

# Lancement officiel du projet SAM

Après plus d'un an de recherches, de repérage, de tournage et de montage, Sam Chicotte (ça m'chicote) a eu son lancement officiel à Joliette le 28 octobre.

Le sympathique personnage lanaudois, un asthmatique de 12 ans aux prises avec l'omniprésence de la fumée secondaire et la publicité du tabac, devrait bientôt être une vedette locale auprès des enfants de 9 à 12 ans et des fidèles de la télévision communautaire.

Eh oui, le projet antitabac piloté par Guylaine Fortin de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière, dont nous vous parlions dans notre numéro de février, a finalement abouti à un vidéo de 24 minutes.

Si l'équipe de tournage avait essayé d'inclure toutes les idées de M<sup>me</sup> Fortin, le petit chef d'œuvre à budget microscopique aurait probablement duré une heure et demie, a noté en conférence de presse Henri Mondor, représentant de la télévision communautaire CTL. « C'est un miracle à trois », a-t-il poursuivi, le troisième mousquetaire étant le réalisateur André Lacoste.

En milieu professionnel à Montréal, on paye les vidéos environ 10 000 \$ la minute, de dire M. Mondor. Pourtant, le budget total de *Sam Chicotte* était de l'ordre de 4 000 \$, grâce à l'appui de nombreux bénévoles et de commanditaires. On n'avait qu'à voir l'engouement des comédiens amateurs lors du lancement pour comprendre le niveau d'enthousiasme qui a permis la réalisation du projet.

*Sam Chicotte* a déjà été présenté dans plusieurs écoles de la région dans le cadre de programmes de sensibilisation aux problèmes du tabagisme ; Mme Fortin prévoit faire le tour d'une trentaine d'éco-

les lanaudoises cette année, et prépare un guide d'animation qui facilitera l'exportation du vidéo vers d'autres régions.

L'objectif du vidéo étant de susciter la discussion auprès des jeunes de 9 à 12 ans, on veut éviter que ce soit tout simplement une autre présentation audiovisuelle qu'on écoute passivement. Lorsqu'il est montré en classe, on l'arrête à plusieurs reprises pour discuter d'une des facettes de la problématique tabagique, que ce soit l'omniprésence de la publicité, les messages parfois contradictoires provenant du monde adulte au sujet de la cigarette, ou la pression des pairs.

F.T.

Pour de plus amples renseignements sur le projet *Sam Chicotte*, appeler Guylaine Fortin à la RRSSS Lanaudière au (514) 759-9900.



La distribution des vidéocassettes a commencé ! De gauche à droite : Laurent Marcoux, directeur de la santé publique de la région ; Guylaine Fortin, responsable du projet SAM ; André Lacoste, réalisateur ; Henri Mondor, coordonnateur de la télévision communautaire CTL.

## « Amendement Villeneuve »

# Le fédéral promet une exemption pour les écuries internationales de Formule 1

**Francis Thompson**

Le gouvernement Chrétien a finalement cédé aux pressions de l'industrie du tabac et promet des amendements à sa nouvelle *Loi sur le tabac* pour donner plus de visibilité aux commandites des équipes de course automobile par les cigarettiers.

Le 28 octobre, deux jours après la victoire spectaculaire du pilote Jacques Villeneuve au Grand Prix d'Europe à Jerez (Espagne), le nouveau ministre de la Santé, Allan Rock, a annoncé son intention de déposer à la Chambre des communes des amendements à ce propos avant le congé des Fêtes.

« D'un côté, nous avons les mesures de protection sanitaire de la *Loi sur le tabac*, a déclaré M. Rock aux journalistes. De l'autre, nous avons la réalité d'un événement important qui se tient au Canada, qui est populaire et qui présente des avantages économiques importants. Nous ne voulons pas le perdre à cause de cette loi. »

M. Rock a avoué qu'il se sentait quelque peu mal à l'aise de proposer des amendements qui ne seront pas « entièrement compatibles avec (nos) objectifs de santé ». Mais il se disait lié par l'engagement pris par son gouvernement en avril dernier, suite à l'adoption de la loi C-71 au Sénat.

Il faisait ainsi référence à la lettre du 17 avril envoyée par son prédécesseur David Dingwall aux organisateurs des principales courses automobiles canadiennes. M. Dingwall écrivait à l'époque : « Avant la fin de 1997, nous aurons le temps...de présenter au Parle-

ment les amendements nécessaires au respect des normes internationales en ce qui a trait à l'usage des sigles sur les voitures, les conducteurs, les équipes des puits de ravitaillements et à l'équipement de transport. »

Les organismes de santé, bien que déçus par cette lettre, avaient fondé beaucoup d'espoirs sur l'expression « respect des normes internationales », car on savait déjà au printemps que le gouvernement américain avait l'intention de mettre un terme aux commandites de tabac, ce qui aurait pour effet de redéfinir les « normes internationales » pour les courses de formules World Series (Toronto et Vancouver) et Atlantique (Trois-Rivières).

cité de tabac à l'échelle de l'Union européenne, ce qui éliminerait d'un coup les commandites de tabac pour les 9 Grands Prix de Formule Un qui se tiennent sur le territoire de l'Union. Contrairement à leurs prédécesseurs conservateurs, qui avaient réussi, avec l'appui des gouvernements néerlandais, allemand et grec, à bloquer une telle interdiction au sein de la Commission européenne, les travaillistes avaient la réputation d'être fermement antitabac. (Voir « Tony Blair éclaboussé par des accusations de trafic d'influence au profit de Bernie Ecclestone », p. 12.)

Un vote à ce sujet devrait avoir lieu le 4 décembre ; ici au pays, le mouvement antitabac souhaitait évidemment



Le 5 novembre, 8000 fans ont acclamé Jacques Villeneuve au Centre Molson.

Chez les politiciens canadiens et québécois, la course à la récupération de l'effet Villeneuve a commencé dès qu'il a franchi la ligne d'arrivée.

Mais est-il normal que l'actualité sportive ait une si grande influence sur la législation en matière de santé publique ?

Quelques semaines plus tard, l'élection d'un gouvernement travailliste en Grande-Bretagne semblait ouvrir la voie à une interdiction complète de la publi-

que le gouvernement fédéral attende le résultat du vote européen avant de se prononcer sur l'avenir des commandites au Grand Prix du Canada.



**Le nouveau ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a été fortement critiqué** par les organismes de santé pour sa première grande intervention au sujet du tabagisme. Dans le but de faire dérailler l'amendement Villeneuve, un regroupement d'organismes a convoqué une conférence de presse à Ottawa pour rappeler à M. Rock que sa première responsabilité est de protéger la santé de la population plutôt que les profits des organisateurs de courses automobiles. De gauche à droite : Garfield Mahood, directeur général de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) ; D<sup>r</sup> David Esdaile, vice président de Médecins pour un Canada sans fumée ; Janice Forsythe, présidente du Conseil canadien pour le contrôle du tabac ; Rob Cunningham, analyste politique à la Société canadienne du cancer ; et François Damphousse, directeur du bureau québécois de l'ADNF.

### Une course qui change tout...

C'est donc avec inquiétude que les organismes de santé ont observé la frénésie médiatique entourant la victoire de Jacques Villeneuve. Dans les heures qui ont suivi, plusieurs politiciens canadiens et québécois ont tenté de profiter de l'effet Villeneuve pour redorer leur blason.

Les accusations d'opportunisme politique lancées par plusieurs commentateurs dans les médias québécois se sont intensifiées deux jours plus tard avec l'annonce du ministre Rock de ce qu'on a rapidement baptisé l'exemption Villeneuve. « *Si Jacques Villeneuve s'était conduit comme Schumacher et avait couvert de honte les Canadiens, Ottawa aurait sans doute fait preuve de moins d'empressement, a commenté l'éditorialiste Jean Martel dans Le Soleil. Le gouvernement cède là où il doit se montrer inflexible : dans le domaine du sport où les vedettes exercent un grand attrait sur les jeunes.* »

Les principaux organismes antitabac fédéraux ont convoqué une conférence de presse à Ottawa le 3 novembre pour critiquer le manque de fermeté de M. Rock. « *Allan Rock a tort, a commenté le D<sup>r</sup> David Esdaile, vice-président des Médecins pour un Canada sans fumée. Il a tort de donner priorité aux voitures de*

*course plutôt qu'aux vies humaines.* »

Garfield Mahood, directeur général de l'Association pour les droits des non-fumeurs, a souligné la responsabilité de Jean Chrétien et de ses conseillers, plus sensibles aux pressions politiques de l'industrie et aux intérêts économiques des organisateurs du Grand Prix à Montréal qu'à la protection de la santé publique. Mais il a aussi rappelé que le tabagisme coûte environ 15 milliards \$ par année à la société canadienne.

Dans l'espoir de faire avorter

l'amendement Villeneuve, l'ADNF et sept autres organismes de santé ont publié à plus de 4 000 exemplaires une brochure de quatre pages, « Alerte urgente », qui explique le rôle de la course automobile dans la promotion du tabac et encourage les citoyens à faire pression sur le gouvernement Chrétien à ce sujet. La brochure est disponible en français en téléphonant à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac au (514) 598-5533.



## Info-tabac

Le mensuel **Info-tabac** est distribué gratuitement en 1000 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Le texte intégral du bulletin est aussi disponible sur notre site Internet, au <http://www.cam.org/~francis/info-tabac>.

La reproduction partielle ou intégrale du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le directeur du mensuel, Francis Thompson, à Info-tabac, 1988 est, rue Ste-Catherine, bureau 205, Montréal, H2K 2H7.

Tél.: (514) 525-7025 — Télécopieur: (514) 525-6044  
courrier électronique: [francis@cam.org](mailto:francis@cam.org)

# La *Loi sur le tabac* n'est pas toujours appliquée

*Le mouvement antitabac a l'habitude de consacrer ses énergies à l'adoption de nouvelles lois pour protéger les non-fumeurs, éliminer la publicité de tabac et limiter l'accès des mineurs aux cigarettes. On oublie parfois que les lois restent lettre morte à moins de veiller à leur application.*

*Dans le cas de la Loi sur le tabac, adoptée en avril après des débats mouvementés, on attend toujours le dépôt de la réglementation qui donnera vie à l'ensemble des nouvelles dispositions, et le ministre Allan Rock affirme vouloir présenter des amendements à la loi elle-même avant le congé des Fêtes.*

*Mais qu'en est-il de la mise en œuvre des dispositions qui sont, du moins en principe, déjà en vigueur ? Dans le dernier numéro de son bulletin semestriel, l'organisme canadien anglais Médecins pour un Canada sans fumée donne un aperçu des premiers mois d'application de la loi C-71. Nous reprenons ici, en traduction libre, les éléments essentiels de son enquête.*

*Engagée dans le dossier du tabac depuis bien des années, Cynthia Callard est actuellement directrice générale de Médecins pour un Canada sans fumée.*

## Cynthia Callard

### Les cigarettes Dunhill sont encore en vente

La *Loi sur le tabac* est censée mettre fin à la vente de marques de cigarettes dont on fait la publicité sur des vêtements ou sur d'autres produits de consommation. La marque de commerce Dunhill se retrouve tant sur des cigarettes que sur des produits de luxe. Dans une lettre en date du 17 avril 1997, Santé Canada a écrit aux fabricants de cigarettes pour les informer de leur obligation de retirer les cigarettes Dunhill du commerce de détail. Six mois plus tard, les cigarettes Dunhill n'ont pas été retirées du marché, et le gouvernement n'a pas agi pour corriger la situation.

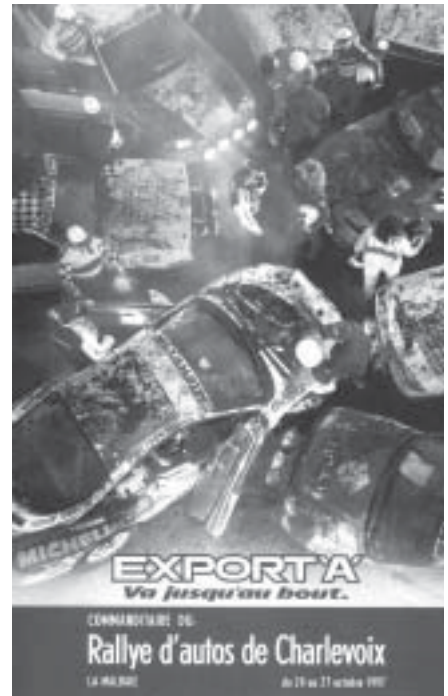
### On ne sévit pas contre la promotion par les personnalités connues

L'article 21 de la *Loi sur le tabac* interdit « de faire la promotion d'un produit du tabac...au moyen d'attestations ou de témoignages, quelle que soit la façon dont ils sont exposés ou communiqués. » À la lecture du texte anglais de la loi, on comprend qu'il s'agit d'interdire les campagnes publicitaires et promotionnelles qui se servent de la popularité d'une vedette pour mettre en valeur un produit.

Les pilotes de course automobile (dont Jacques Villeneuve et Greg Moore) continuent néanmoins de prêter leur nom et leur image et même d'exprimer activement leur appui aux produits de leurs commanditaires. En plus de porter les couleurs de leurs commanditaires lors de leurs sorties publiques, ils en parlent dans leurs interviews médiatiques. Lorsque Greg Moore a dit au public de l'émission *Canada AM* que « la vie est très, très belle, vous savez, et c'est bien grâce à Player's », le gouvernement n'a même pas voulu lui envoyer un avertissement écrit.

### Publicité trompeuse

L'article 20 de la *Loi sur le tabac* interdit de faire la promotion de cigarettes « d'une manière fausse ou trompeuse ou susceptible de créer une fausse impression sur les caractéristiques, les effets sur la santé ou les dangers pour celle-ci du produit ou de ses émissions. » On peut difficilement nier que le fait d'associer une marque de cigarettes à des activités de plein air comme le vélo de montagne, le kayak et le ski est susceptible de créer une fausse impression chez les jeunes canadiens au sujet des effets de la cigarette sur la santé. Le gouvernement refuse pourtant de sévir contre les annonces de Export 'A' qui utilisent cette tactique.



Cette annonce associant la marque Export 'A' à l'image d'un rallye a été publiée dans le *tv hebdo* du 15 au 21 novembre — soit trois semaines après la tenue de l'événement. La distinction entre ce genre d'annonces et la publicité « style de vie » interdite par la loi C-71 n'est pas claire.

### Contourner la loi

À quoi sert une interdiction de la publicité de tabac si celle-ci est tout simplement remplacée par de la promotion de commandite qui joue exactement le même rôle ? Cette lacune dans la législation fédérale actuelle nuit gravement à l'efficacité des mesures adoptées au printemps.

Il faut aussi s'inquiéter des conséquences juridiques de l'incohérence de la *Loi sur le tabac* à cet égard. La Charte canadienne des droits et libertés permet au gouvernement de limiter certaines libertés fondamentales, dont la liberté d'expression, dans des circonstances particulières. Dans le cas du tabac, la Cour suprême a statué que l'objectif de réduction du tabagisme pouvait justifier de telles restrictions, dans la mesure où il existerait un « lien rationnel » entre les objectifs de la loi et les moyens adoptés pour y parvenir. Il y a clairement un lien rationnel entre la volonté de

protéger les jeunes du tabagisme et le fait d'interdire la publicité style de vie.

Mais ce lien est rompu si on permet le remplacement de la publicité directe par la promotion de la commandite. (C'est un point que les avocats de l'industrie ont déjà fait valoir en Cour supérieure du Québec, où ils tentent de faire invalider la loi.) Le fait de permettre cette promotion compliquera la tâche au Procureur général lorsqu'il aura à défendre la constitutionnalité de la loi C-71 devant la Cour suprême.

### On continue de vendre des vêtements aux allures de paquets de cigarettes

L'article 27 de la *Loi sur le tabac* interdit la commercialisation d'une marque de cigarettes dont le nom figure sur des articles autres que des produits du tabac, tels les casquettes et les T-shirts. Comme le disait l'ancien ministre de la Santé, « *les jeunes ne devraient plus servir de pancartes ambulantes annonçant les produits du tabac en portant des casquettes ou des sacs à dos sur lesquels figurent des noms ou des logos de marques de cigarettes.* »

Pourtant, Santé Canada n'a rien fait pour empêcher la vente de T-shirts et de casquettes Player's ou Rothmans lors de courses automobiles.



140 \$ pour une chemise Rothmans Racing. Avec un col bleu peut-être ? 450 \$ ! Ces aubaines étaient disponibles en juin au Grand Prix de Montréal.

## Contestation en Cour supérieure

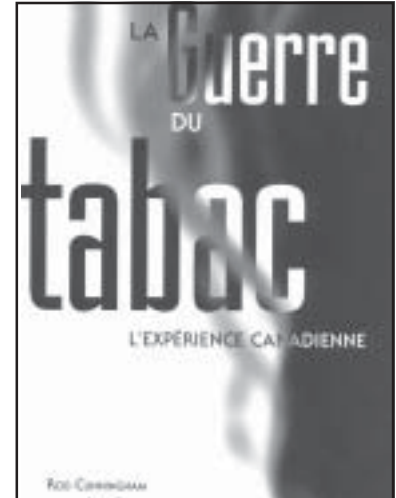
# Le procès est encore retardé

Les escarmouches préliminaires entre les fabricants de cigarettes, le gouvernement fédéral et la Société canadienne du cancer à propos de la constitutionnalité de la loi C-71 risquent de se prolonger au moins jusqu'au printemps.

Lors d'une audience préparatoire le 11 novembre, la juge Danielle Grenier de la Cour supérieure du Québec a refusé la demande d'un des procureurs de l'industrie qui voulait qu'elle fixe tout de suite une échéance pour le début du procès dans ce litige qui oppose les trois principaux cigarettiers canadiens au Procureur général fédéral. Il y a quelques mois, la juge Grenier tenait encore absolument à ce que le procès commence dès le mois d'octobre ; elle semble maintenant se résigner à ce que les procédures s'éternisent comme cela avait été le cas pour l'ancienne *Loi réglementant les produits du tabac*.

Malgré les protestations des fabricants, qui laissent entendre qu'il s'agissait de méthodes dilatoires, les avocats du Procureur général ont reçu l'autorisation de la cour de procéder à des interrogatoires au préalable d'au moins trois témoins des compagnies de tabac. Au mois d'août, le gouvernement avait déclaré à la cour qu'il n'aurait pas besoin de tels interrogatoires pour préparer sa défense de la loi C-71 ; après avoir examiné 70 caisses de documents produits par l'industrie, les avocats fédéraux ont changé d'avis.

La juge Grenier a infligé une autre petite défaite aux cigarettiers en permettant aux avocats de la Société canadienne du cancer, qui a le statut d'intervenante dans cette cause, d'assister à ces interrogatoires des témoins de l'industrie. On ne sait toujours pas si les avocats de la Société auront le droit d'examiner à l'avance les documents fournis au Procureur général.



### L'industrie du tabac a dû acheter au moins un exemplaire du livre de Rob Cunningham.

M<sup>e</sup> Rob Cunningham, militant antitabac bien connu et auteur de l'ouvrage *La guerre du tabac* dont nous avons parlé à plusieurs reprises, a eu droit à des attentions particulières du procureur de RJR-Macdonald, Colin Irving. M<sup>e</sup> Irving a tenté de convaincre la juge Grenier que son confrère devait être exclu de l'équipe d'avocats de la Société canadienne du cancer autorisés à assister aux interrogatoires au préalable.

Selon M<sup>e</sup> Irving, M<sup>e</sup> Cunningham a une attitude trop militante et risque de ne pas respecter l'entente de confidentialité concernant les documents échangés entre les parties. La preuve ? Le fait qu'il parle dans son livre de « guerre » entre l'industrie du tabac et la santé publique.

La juge Grenier a déclaré qu'elle n'approuvait pas forcément le langage de M<sup>e</sup> Cunningham, mais qu'elle refusait de pratiquer de la discrimination envers quelqu'un qui est dûment inscrit au barreau et qui agit dans cette cause-ci à titre d'avocat et non d'activiste.

F.T.

# Tony Blair éclaboussé par des accusations de trafic d'influence au profit de Bernie Ecclestone

Jean Chrétien est loin d'être le seul homme politique à proposer une exemption pour les courses de Formule Un et à se faire traiter d'opportuniste. En Grande-Bretagne, son homologue Tony Blair est confronté au premier grand scandale depuis sa prise de pouvoir triomphale en mai.

L'histoire commence le 5 novembre de manière assez banale, alors que le gouvernement britannique annonce qu'il veut lui aussi exempter la course automobile de nouvelles règles interdisant les commandites par l'industrie du tabac. C'est une volte-face inattendue dans un pays où un code volontaire empêche déjà les cigarettiers d'afficher des noms de marques sur les voitures de course et les uniformes des pilotes. Il y a quelques mois, le ministre Frank Dobson promettait une loi sévère interdisant toute publicité du tabac, y compris la publicité de commandite.

Cette « exemption Grand Prix » serait nécessaire pour préserver en Grande-Bretagne 50 000 (!) emplois qui seraient reliés à la course automobile, prétendent les porte-parole du gouvernement, faisant ainsi écho aux menaces de la Fédération internationale de l'automobile, qui se dit prête à déménager plusieurs grands prix européens

en Asie.

Les journaux anglais flairent aussitôt le scandale. On apprend rapidement que le mari de Tessa Jowell, la ministre de la santé publique, avait travaillé jusqu'à tout récemment comme conseiller juridique et directeur de Benetton Formula, propriétaire d'une des écuries de Formule Un, mais qu'il a démissionné pour éviter les accusations de conflit d'intérêts.

Le 9 novembre, le gouvernement confirme que Max Mosley, président de la Fédération internationale d'automobile (FIA), contribue depuis plusieurs années à la caisse électorale du parti travailliste. De plus, un des principaux lobbyistes de la FIA sur la question d'une exemption Grand Prix travaillait auparavant comme conseiller spécial auprès de John Smith, le prédécesseur de Tony Blair.

La vraie bombe explose lorsque les journalistes découvrent que Bernie Ecclestone, vice-président de la FIA et chef incontesté du regroupement des écuries de Formule Un, a donné un million de livres — environ 2 million \$ — au parti travailliste au mois de janvier. Cela représente plus de 8 % de ce que le parti a dépensé au cours des 12 mois précédant les dernières élections.



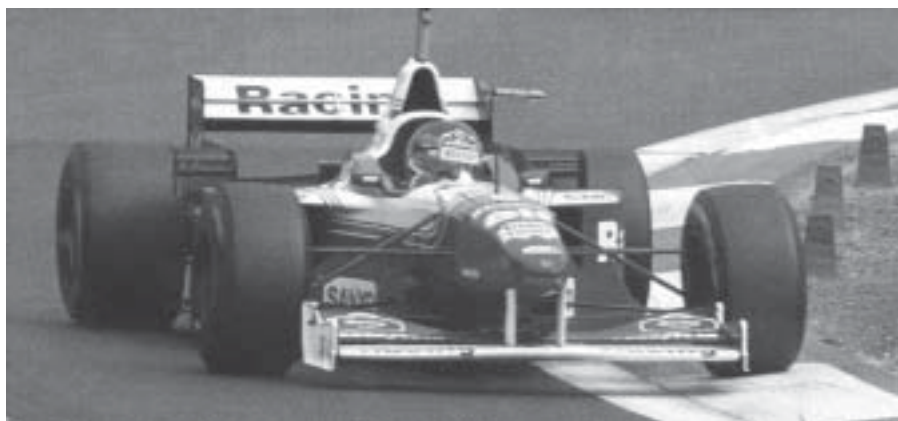
**Tony Blair** tente maintenant de limiter les dégâts du scandale Ecclestone en s'attaquant plus généralement à la question du financement des partis politiques britanniques.

M. Blair annonce rapidement que le don sera remboursé pour éviter toute apparence de trafic d'influence. Mais il n'est pas encore sorti du bois : les journaux rapportent que son parti était en négociation avec M. Ecclestone pour le convaincre de faire un autre don majeur en octobre, au moment où l'éminence grise de la Formule Un est allé à Downing Street pour réclamer une exemption pour la course automobile.

Le 16 novembre, M. Blair fait son mea-culpa à la BBC, dans une longue interview télévisée dans laquelle il essaye de sauver sa réputation de partisan de la transparence. Les travaillistes parlent d'une réforme du financement des partis politiques. Tant à gauche qu'à droite, les éditorialistes continuent de crier au scandale.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement britannique cherche maintenant une façon d'appuyer la directive européenne contre la publicité du tabac sans donner l'impression d'avoir fait une autre volte-face.

F.T.



**En Grande-Bretagne**, une entente volontaire avec les fabricants sur la publicité du tabac fait en sorte que les écuries n'affichent pas les noms de marques de cigarettes sur les pistes britanniques. À la place de « Rothmans », on écrit donc « Racing » (1996) ou « R ? » (1997), le tout dans les mêmes couleurs que les paquets de cigarettes.

# L'empire communiste est devenu le royaume de la cigarette

Directrice de campagne de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Heidi Rathjen revient d'un voyage d'une semaine à Kiev, la capitale ukrainienne. Elle a participé à titre de conférencière à un séminaire de formation pour les pays d'Europe de l'Est, organisé par l'Organisation mondiale de la santé grâce à une subvention de Santé Canada.

## Heidi Rathjen

La description de tâches qu'on m'avait donnée pour mon séjour à Kiev était à la mesure des défis qui se posent aux promoteurs de la santé publique en ex-Union soviétique. On me demandait, ni plus ni moins, d'enseigner aux représentants d'une douzaine de pays comment « monter une coalition populaire à partir de rien ».

Neil Collishaw, responsable du dossier tabac de l'OMS, était très impressionné par la vitesse et l'efficacité avec lesquelles s'était bâtie la Coalition québécoise, surtout dans un contexte où la communauté de la santé québécoise avait, par le passé, bien des réticences à s'engager dans l'aspect politique du tabagisme. M. Collishaw souhaitait donc que je fasse part de nos techniques de recrutement, de mobilisation et de *lobbying*.

Nous étions une dizaine de militants pour le contrôle du tabac à aller à Kiev dans l'espoir de pouvoir aider nos collègues de la région ; Cynthia Callard de *Médecins pour un Canada sans fumée* était du nombre, tout comme des délégués polonais, suédois, belges et britanniques.

On semblait bien apprécier nos conseils et prendre bonne note des trucs du métier que nous avions découverts dans nos propres luttes. Mais les participants au séminaire, à travers notre interprète, nous ont signalé que, dans leurs pays, les ONG (et encore moins la population) ne sont même pas encore prêtes à

appuyer l'objectif d'une réduction du tabagisme, ce qui rend extrêmement difficile la mobilisation politique !

En fait, le tabac y est généralement perçu comme quelque chose de positif, malgré les ravages énormes du tabagisme, auquel on attribue environ la moitié des décès chez les hommes, en grande majorité fumeurs. L'arrivée des compagnies américaines, qui exploitent sans retenue l'engouement général pour tout ce qui vient de l'Occident, donne une image de plus en plus *glamour* à la cigarette.

En se promenant dans les rues de cette ville d'une beauté exceptionnelle, on ne peut manquer les panneaux de publicité pour des cigarettes américaines (*Marlboro*) ou européennes (*West*) à tous les coins de rue, les autobus du transport en commun couverts de logos *Lucky Strike*, et les cafés et centres de divertissements *Camel*.

C'est d'ailleurs probablement à

cause de la frustration engendrée par ce *glamour* meurtrier que les participants au séminaire ont réservé un accueil particulièrement chaleureux à Miss Sweden (Annika Duckmark), dont une des responsabilités officielles est de faire de la sensibilisation antitabac. Même les participantes à tendance féministe, qui en temps normal auraient bien des choses à redire au rôle social des concours de beauté, ont choisi de se taire — à la guerre comme à la guerre ! La délégation suédoise a produit une affiche intitulée « Best of the West : Smoke-free », dont l'élément central était bien sûr une grande photo de Miss Sweden.

Il faut avouer que c'est peu de choses pour faire bouger les gouvernements de la région, encore aux prises avec les énormes difficultés découlant de la chute du communisme et du passage à une économie de marché. Le tabac n'y est tout simplement pas une priorité ; dans un contexte où l'on fait



À Kiev, les gens branchés sirotent un coca-cola au Café Start, où les couleurs des cigarettes Camel sont omniprésentes. Neil Collishaw de l'OMS, à gauche, accompagne Heidi Rathjen, au centre, et une déléguée britannique.

des pieds et des mains pour attirer des investissements étrangers, il est difficile de résister aux pressions des grandes multinationales du tabac contre toute mesure efficace pour réduire le tabagisme.

En somme, les participants au séminaire de Kiev avaient raison d'écouter nos conseils bien intentionnés avec un scepticisme parfois teinté de stupéfaction — notre réalité est tellement différente de la leur ! Mais j'ai tout de même hâte au jour où l'on nous appellera pour les aider avec la rédaction d'une « résolution-type d'adhésion à une coalition »...



● Même avec l'aide de Miss Sweden (surélevée), les partisans d'un meilleur contrôle du tabac en Europe de l'Est sont loin d'être au bout de leurs peines.

## *Semaine québécoise sans fumer 1998*

# 6000 employeurs de nouveau invités à « changer d'air »

C'est sous le thème « On change d'air » que se tiendra, du 19 au 25 janvier 1998, la *Semaine québécoise sans fumer*. Le *Conseil québécois sur le tabac et la santé* s'est à nouveau rallié à son commanditaire, le MSSSQ, afin que cette se-



**Pas toujours facile de se faire comprendre par les fumeurs...**

maine de sensibilisation serve d'appui à la toujours très attendue loi provinciale de protection des non-fumeurs. Pour une troisième année consécutive, les lieux sans fumée seront mis en valeur.

L'interdiction de fumer au travail ou dans les loisirs étant un défi délicat nécessitant habituellement plusieurs étapes, la campagne du CQTS s'étendra sur plus de six mois ! Six mille organismes ou entreprises du Québec (qui ont 40 employés ou plus) viennent d'être invités, par le biais d'un envoi postal, à implanter ou à accroître des espaces sans fumée d'ici le 31 mai 1998, *Journée mondiale sans tabac*.

Moyennant une contribution de 25 \$, le CQTS et ses partenaires offrent à chaque employeur des conseils, affiches, dépliants et documents de références. L'affiche de 1998, plus simple et plus percutante que celles des deux dernières années, représente un visage prenant la forme d'une habitation divisée en deux côtés, l'un enfumé et l'autre sur fond de ciel bleu. Des épinglettes représentant ce visuel seront aussi disponibles.



En plus de lancer cette invitation aux employeurs, le CQTS encourage tous les organismes préoccupés par le tabagisme à présenter leurs propres activités dans le cadre de la *Semaine québécoise sans fumer 1998*. Déjà neuf de ses membres et la plupart des Directions de santé publique sont engagés dans des projets en ce sens.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec Mario Bujold (coordonnateur, au 514-948-5317), Denis Côté (relations de presse, au 514-525-7025) ou Lise Bourcier (*Opération espaces sans fumée*, au 418-876-2141).

D.C.